

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

Numéro du produit 71025

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées désodorisant

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Custom Accessories Europe  
The Granary  
Standen Manor  
Hungerford  
Berkshire  
RG17 0RB  
UK  
T: +44 (0) 1488 662770  
F: +44 (0) 1488 662771  
E: info@caeurope.co.uk

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 1488 662770 (9:00-17:00 Lundi - Vendredi)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA**

<b>Mentions de mise en garde</b>	P102 Tenir hors de portée des enfants. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	linalol, coumarine, Pentadécane-15-olide, aldéhyde hexylcinnamique
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1: 1: 2)</b>		<b>60 - 100%</b>
Numéro CAS: 10101-41-4		
<b>Classification</b> Non Classé		
<b>2,6-diméthylheptan-2-ol</b>		<b>2.5 - &lt;5%</b>
Numéro CAS: 13254-34-7		Numéro CE: 236-244-1
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
<b>Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle</b>		<b>1 - &lt;2.5%</b>
Numéro CAS: 58430-94-7		Numéro CE: 261-245-9
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>Pentadécane-15-olide</b>		<b>1 - &lt;2.5%</b>
Numéro CAS: 106-02-5		Numéro CE: 203-354-6
<b>Classification</b> Skin Sens. 1B - H317 Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>Allyl (cyclohexyloxy) acétate</b>		<b>1 - &lt;2.5%</b>
Numéro CAS: 68901-15-5		Numéro CE: 272-657-3
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

<b>linalol</b>	<b>1 - &lt;2.5%</b>
Numéro CAS: 78-70-6                      Numéro CE: 201-134-4	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	
<b>Acétate de linalyle</b>	<b>1 - &lt;2.5%</b>
Numéro CAS: 115-95-7                      Numéro CE: 204-116-4	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	
<b>coumarine</b>	<b>1 - &lt;2.5%</b>
Numéro CAS: 91-64-5                      Numéro CE: 202-086-7	
<b>Classification</b> Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	
<b>Un mélange de: cis-tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol; trans-tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol</b>	<b>1 - &lt;2.5%</b>
Numéro CAS: 63500-71-0                      Numéro CE: 405-040-6	
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319	
<b>1- (2,6,6-triméthyl-2-cyclohexén-1-yl) pent-1-èn-3-one</b>	<b>0.5 - &lt;1%</b>
Numéro CAS: 7779-30-8                      Numéro CE: 231-926-5	
<b>Classification</b> Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

<b>Isocyclemone E</b>		<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 54464-57-2	Numéro CE: 259-174-3	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>(R)-p-mentha-1,8-diène</b>		<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 5989-27-5	Numéro CE: 227-813-5	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1 - H317		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>3- (p-éthylphényl) -2,2-diméthylpropionaldéhyde</b>		<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 67634-15-5	Numéro CE: 266-819-2	
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b>		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1B - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>Eucalyptol</b>		<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 470-82-6	Numéro CE: 207-431-5	
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Skin Sens. 1B - H317		
<b>2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle</b>		<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 4707-47-5	Numéro CE: 225-193-0	
<b>Classification</b>		
Skin Sens. 1B - H317		

**AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA**

<b>Isomenthone</b>	<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 491-07-6	Numéro CE: 207-727-4
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Skin Sens. 1 - H317	
<b>aldéhyde hexylcinnamique</b>	<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 101-86-0	Numéro CE: 202-983-3
<b>Classification</b>	
Skin Sens. 1 - H317	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Information générale</b>	En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.
<b>Inhalation</b>	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête.
<b>Ingestion</b>	Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré. Peut présenter un risque d'étouffement. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Contact oculaire</b>	Peut être légèrement irritant pour les yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucun connu.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Conserver hors de la portée des enfants. Le produit contient une substance sensibilisante. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver dans un endroit frais. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1: 1: 2)**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale. Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Déversements importants: Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Mesures d'hygiène** Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Protection respiratoire** Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Déversements importants: Prévoir une ventilation suffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.

**AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA**

<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Densité apparente</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

**9.2. Autres informations**

<b>Autres informations</b>	Aucun.
----------------------------	--------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

**10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
---	--

**10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
----------------------------	---

**10.5. Matières incompatibles**



## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

**Matières incompatibles**      Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**      Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)**      18 295,06

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA cutanée (mg/kg)**      26 935,1

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA inhalation  
(poussières/brouillards mg/l)**      45,96

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée**      Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Non pertinent. Solide.

### **Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une substance sensibilisante.

### **Inhalation**

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête.

### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

### **Contact cutané**

Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

### **Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### **Voie d'exposition**

Inhalatoire Ingestion Contact cutané et/ou oculaire.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### linalol

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 790,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 2 790,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 610,0

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA cutanée (mg/kg)** 5 610,0

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Score érythème/escarre: Érythème bien défini (2). Score œdème: Œdème très léger - à peine perceptible (1). Information du dossier REACH. Irritante.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Information du dossier REACH. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant. Information du dossier REACH. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Essais de génotoxicité - in vivo</b>	Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Dépistage - NOAEL 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat P Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Toxicité maternelle: - NOAEL: 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	NOAEL 160 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations écologiques sur les composants

##### linalol

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 27.8 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Information du dossier REACH.
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 59 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH.
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 96 heures: 88.3 mg/l, Scenedesmus subspicatus Information du dossier REACH.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

#### Informations écologiques sur les composants

##### linalol

<b>Biodégradation</b>	Eau - Dégradation 64.2: 28 jours Information du dossier REACH. La substance est facilement biodégradable.
-----------------------	---

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

### linalol

**Coefficient de partage** log Pow: 2.9 Information du dossier REACH.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

#### Informations écologiques sur les composants

### linalol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

**Tension de surface** 8.3 mN/m @ 20°C Information du dossier REACH.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### Informations écologiques sur les composants

### linalol

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Inconnu.

#### Informations écologiques sur les composants

### linalol

**Autres effets néfastes** Inconnu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

**Méthodes de traitement des déchets** Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### **Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac** Non applicable.  
**conformément à l'annexe II de**  
**la convention Marpol 73/78 et**  
**au recueil IBC**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

#### **Références littéraires clés et sources de données**

Information du dossier REACH. Source: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/> Information du fournisseur.

#### **Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Skin Sens. 1 - H317: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul.

#### **Conseils de formation**

Lire et suivre les recommandations du producteur.

## AXE MINI VENT AIR FRESHENER - ALASKA

<b>Commentaires sur la révision</b>	C'est la première version.
<b>Date de révision</b>	11/08/2019
<b>Numéro de FDS</b>	5080
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H311 Toxique par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.